

## Les tarifs de la redevance évoluent à nouveau en 2024. Pourquoi ?

➤ Les coûts pour traiter les déchets ménagers et les taxes imposées sont en hausse continue. En parallèle, la quantité d'ordures à traiter sur le territoire stagne en 2023.

➤ Les habitants du territoire ont accès aux déchèteries de Nomeny ou du Grand Nancy en fonction de leur lieu d'habitation. La convention avec le Grand Nancy a été réactualisée au coût réel et augmente donc le coût mutualisé des déchèteries.

➤ Enfin, le cours des rachats de matériaux recyclables ou valorisables issus du tri (cartons, plastique, métaux...) subit de fortes fluctuations depuis 4 ans. Les perspectives économiques sur ces matériaux pour les années à venir sont très incertaines.

En 2024, la hausse subie sur le budget déchets ménagers est de 13%. Grâce aux nombreux efforts réalisés ces deux dernières années, par les habitants et le service, sa répercussion sur cette année a pu être contenue à 7%. D'autres leviers sont envisageables mais l'implication des usagers est nécessaire. Donnez-nous votre avis ! (voir au dos).

**« Trier ne suffit plus, il faut réduire tous nos déchets : bac noir, tri, déchèterie. C'est la seule variable qui nous permettra de maîtriser les coûts. »**

Véronique Scheffler, Vice-Présidente en charge de la prévention et de la gestion des déchets

## RAPPEL : DEUX FACTURES ANNUELLES

Pour chaque année civile, deux factures sont émises : la première facture correspond au forfait semestriel lié à la composition du foyer. La seconde facture ajoute au forfait semestriel, les levées supplémentaires effectuées au cours de l'année civile écoulée.

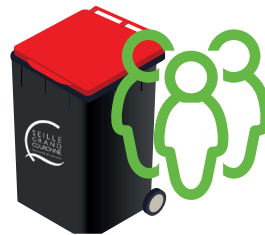
## TARIFS 2024 – PARTICULIERS



**BAC 120L / 1 PERSONNE**  
**77€ par semestre**  
soit 154€/an  
+ 6€ la levée supplémentaire



**BAC 120L / 2 PERSONNES**  
**104,50€ par semestre**  
soit 209€/an  
+ 6€ la levée supplémentaire



**BAC 180L / 3-4 PERSONNES**  
**122€ par semestre**  
soit 244€/an  
+ 9€ la levée supplémentaire



**BAC 240L / 5 PERSONNES ET +**  
**152€ par semestre**  
soit 304€/an  
+ 12€ la levée supplémentaire

**12 levées sont incluses pour toute l'année et pour tous les foyers**

## MON FORFAIT DÉCHÈTERIE

**20 passages inclus dans ma redevance**

+ possibilité d'ajouter, sur demande, jusqu'à 10 passages supplémentaires max. au tarif de 5€ par unité

## À NOTER :

Au-delà de 30 jours après envoi de la facture, votre créance est susceptible d'être transmise par le Trésor Public à un huissier de justice aux fins de recouvrement, sans lettre de rappel préalable.

## C'est quoi la redevance incitative des déchets ménagers ?

La redevance incitative est un mode de financement équitable, lié à un service public rendu. Chaque usager participe en fonction de sa "production", à savoir la quantité de déchets ménagers qu'il produit et qu'il présente à la collecte (nombre de levées).

**Les habitants sont donc encouragés à modifier leurs habitudes en renforçant leurs gestes de prévention et de tri, pour limiter leur production de déchets ménagers.**

## 2024... ET APRÈS ?

**Les élus de votre Comcom vous proposent de vous impliquer dans l'évolution de la gestion de vos déchets. Vos réponses seront une aide à la décision pour savoir s'il faut changer le système et vers quelle formule évoluer, ou si les modalités actuelles vous conviennent.**

Le mode de calcul pour répartir le coût réel du service sur l'ensemble des usagers est en vigueur depuis plus d'une dizaine d'années. Le constat qui s'impose actuellement est le suivant : la redevance incitative n'est plus assez incitative... En effet, depuis le passage en collecte tous les 15 jours, la population a effectué d'importants efforts pour réduire ses déchets. Aujourd'hui, plus de 75% des usagers réalisent moins de 12 levées par an et la majorité des bacs présentés à la collecte ne sont pas pleins. En parallèle, les déchets déposés dans les bacs devraient encore diminuer, notamment avec la mise en place de sites de compostage partagé dans toutes les communes du territoire qui le souhaitent (engagement visant à la réduction des biodéchets).

C'est pourquoi, vos élus s'interrogent sur une facturation des déchets qui permettrait de récompenser les efforts de tri des uns, et d'inciter à réduire davantage la production des autres. Pour cela, il est essentiel de mieux connaître vos habitudes et vos attentes. Les grandes tendances de l'enquête seront publiées dans votre lettre Com'Bac.

## Aucun bénéfice financier n'est réalisé

Le service est financé chaque année par un budget distinct, obligatoirement voté à l'équilibre, comme la loi l'exige. Aucun excédent financier n'est donc dégagé.

Autrement dit, **le montant des factures des usagers couvre le coût réel du service**, incluant les collectes et les traitements, déduction faite des subventions et des ventes de matériaux.

**Participez au sondage en ligne  
jusqu'au 10 mars 2024**

[WWW.COMCOM-SGC.FR](http://WWW.COMCOM-SGC.FR)



SCANNEZ-  
MOI !



**15 questions courtes à  
compléter en 5 minutes !**

**Si vous êtes éloignés de l'informatique : contactez votre conseillère France Services pour être accompagnés au 03 83 31 03 51. Une version papier du questionnaire est aussi disponible à l'accueil de votre Comcom à Champenoux.**